

Consultation sur la réforme de la Commission du droit d'auteur du Canada

L'ANEL regroupe une centaine de maisons d'édition québécoises et franco-canadiennes publiant sous près de 140 marques d'édition. Ces maisons d'édition publient différents types d'ouvrages, du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, le manuel scolaire et scientifique ou le livre d'art. Pierre angulaire de l'industrie du livre au Canada, l'ANEL œuvre depuis maintenant 25 ans au rayonnement des auteurs canadiens au pays comme à l'étranger et s'assure que les éditeurs et les auteurs puissent s'appuyer sur un cadre légal leur assurant la stabilité nécessaire pour accroître leurs investissements et susciter l'innovation dans la création, la production et la diffusion de contenus canadiens.

Le 9 août dernier, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada annonçaient le début d'une consultation sur la réforme de la Commission du droit d'auteur du Canada (ci-après la Commission) afin de s'assurer que les créateurs soient rémunérés adéquatement et à temps, de s'assurer également d'ouvrir des possibilités d'affaires dans le contexte économique actuel et de réduire les frais juridiques¹. Bien que les éditeurs n'aient pas de liens directs avec la Commission, les décisions prises par celle-ci dans la fixation des tarifs pour la reproduction des œuvres littéraires ainsi que ses jugements et les délais pour les publier ont des impacts directs sur les éditeurs et les auteurs. Par exemple, l'incertitude entourant les décisions pour le paiement des copies réalisées par les établissements d'enseignement constitue un obstacle majeur sur la capacité des éditeurs à planifier leur développement, à s'approprier les nouvelles technologies et à s'assurer de demeurer compétitifs sur le marché canadien et international. C'est pourquoi l'ANEL, en tant que membre de Copibec, appuie l'ensemble des recommandations qu'elle présentera au gouvernement dans le cadre de cette consultation.

Cependant, quand bien même la Commission adopterait l'ensemble des recommandations de Copibec, la Commission n'atteindrait pas son objectif de faciliter le développement et la croissance des marchés fondés sur le droit d'auteur pour le milieu du livre. Pour y parvenir, il faudrait que la révision de la Loi sur le droit d'auteur retire entre autres l'éducation de la liste des exceptions d'utilisation équitable tel que demandé par l'ensemble des représentants des industries culturelles en 2012 lors des discussions entourant le projet de loi sur la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur (C-11). En effet, au moment

¹ Voir le communiqué de presse du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada intitulé *Lancement d'une consultation sur la réforme de la Commission du droit d'auteur du Canada*, 9 août 2017, https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2017/08/lancement_d_une_consultationsurlareformedelacommissiondudroitdau.html.

de l'étude de cette nouvelle loi aux Communes et au Sénat, les éditeurs ainsi que de nombreuses associations internationales se sont mobilisés pour exclure l'éducation de cette liste. Tous ont alerté le gouvernement canadien des impacts d'une telle mesure sur le milieu, et plus particulièrement sur le secteur de l'édition scolaire². Comme l'indique une étude de Pricewaterhouse Coopers parue en 2015³, de 2013 à 2015, l'empreinte économique (contribution au PIB) des seuls éditeurs scolaires, techniques et scientifiques passaient de 740 à 640 millions \$ et de 7650 à 6400 emplois directs. De plus, la décision de la Commission sur le droit d'auteur de réduire substantiellement la redevance à percevoir par Access Copyright pour la reproduction d'œuvres par les écoles élémentaires et secondaires a diminué les sommes redistribuées aux créateurs de près de 2,87 millions \$ entre 2010 et 2016.

Même si les décisions de la Commission, comme celle du 19 février 2016, concernent uniquement Access Copyright et l'utilisation des œuvres publiées dans les établissements d'enseignement à l'extérieur du Québec, les tarifs établis ont une influence sur les négociations menées par Copibec, ce qui se traduit par une baisse des redevances versées aux éditeurs et aux auteurs. Ainsi, seulement pour le secteur des universités québécoises, la société de gestion québécoise a enregistré une baisse de près de 50 % de ses redevances de licences globales avec ces institutions entre 2012 et 2017 malgré une augmentation du nombre d'étudiants. En prenant en compte l'ensemble du secteur de l'éducation (du préscolaire à l'universitaire), Copibec constate une baisse de près de 15 % des redevances versées aux ayants droit pour cette même période.

Devant ce constat et dans un contexte où le numérique bouscule les formes traditionnelles de financement et de consommation de la culture, il apparaît essentiel pour l'ANEL que le gouvernement du Canada reconnaisse la propriété intellectuelle comme étant la pierre angulaire de toute l'économie basée sur la création et s'assure que le travail des créateurs soit reconnu à sa juste valeur. Alors qu'une

² L'ajout de l'éducation aux exceptions d'utilisation équitable dans la Loi sur le droit d'auteur en 2012 met en danger la viabilité de l'industrie de l'édition scolaire et, par le fait même, la qualité de l'éducation prodiguée à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Devant un risque de non-retour sur l'investissement, les éditeurs scolaires, mais aussi les éditeurs littéraires, ne réussiront plus à produire du matériel numérique à valeur ajoutée (livres enrichis). Pour en savoir plus sur l'impact de cette exception sur l'industrie du livre, lire le mémoire que l'ANEL a déposé au Comité du Sénat chargé de l'étude du projet de la Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (2012) https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewj3kKXx9MrWAhUDzmMKHTS6CV0QFggmMAA&url=http%3A%2F%2Fanel.qc.ca%2Fassets%2Fmedias%2F2012%2F01%2FMemoire-C11_5Mars-2012_F.pdf&usg=AFQjCNHF8lq-bSoi1g2pBOWqGSAvgULBoQ.

³ PWC, *Economic Impacts of the Canadian Educational Sector's Fair Dealing Guidelines*, 2015. https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKewjs74fU6srWAhV4WMKHtKgAbIQFggpMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.accesscopyright.ca%2Fmedia%2F94983%2Faccess_copyright_report.pdf&usg=AOvVaw0h7_6DLHw4s-ZjKnsJVP0p

réforme de la Commission du droit d'auteur est annoncée pour la rendre plus efficace et à l'aube de la révision de la Loi sur le droit d'auteur, l'ANEL demande au gouvernement fédéral qu'il effectue rapidement une analyse des impacts de la Loi sur le droit d'auteur sur les industries culturelles canadiennes depuis sa modification en 2012.

Avec un cadre légal garantissant la stabilité nécessaire pour susciter et accroître les investissements dans la création de livres canadiens de qualité pouvant se démarquer à l'international, le gouvernement du Canada encourage le développement économique non seulement des éditeurs, mais également de tous les acteurs œuvrant dans ce secteur d'activité et qui dépendent de la production de contenus originaux. Il s'assure ainsi d'offrir aux Canadiens une culture nationale riche, diversifiée et innovante.

Le directeur général



Richard Prieur

Lettre envoyée au ministère du Patrimoine canadien et au ministère de l'Innovation, Science et Développement économique Canada dans le cadre de la consultation sur la réforme de la Commission du droit d'auteur du Canada.

29 septembre 2017